

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Arrêté du 18 novembre 2021

fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État ouvert au titre de l'année 2022

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée,

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys,

Vu l'arrêté du 02 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État relevant du ministère de la transition écologique,

Vu l'arrêté du 12 mai 2021 modifiant l'arrêté du 2 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État relevant du ministère de la transition écologique,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Arrête

Article 1.- Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État, au titre de l'année 2022, est composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame **DEZES Bérengère**, administratrice civile,

Membres :

Monsieur **ASSENZA Arnaud**, attaché principal d'administration de l'État (*remplaçant la présidente dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité d'assurer sa fonction – article 13 de l'arrêté du 30 septembre 2013*),

Monsieur **BRETAR Frédéric**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,

Monsieur **COURGEON Laurent**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État hors classe,

Madame **DESBOIS Agnès**, attachée d'administration de l'État hors classe,
Madame **GUEBIN Sandrine**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,
Madame **GUIHEUX Anne**, attachée d'administration de l'État hors classe,
Monsieur **HAMEURY Olivier**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État hors classe,
Monsieur **LE BOURNOT Philippe**, attaché principal d'administration de l'État,
Monsieur **MARCASSUS Philippe**, administrateur civil,
Madame **MARTENS Chrystel**, attachée principale d'administration de l'État,
Madame **MASSOT Célia**, attachée principale d'administration de l'État,
Monsieur **MENIOT Julien**, attaché principal d'administration de l'État,
Monsieur **MONTLOUIS-GABRIEL Christian**, attaché principal d'administration de l'État,
Monsieur **PRAT Christian**, attaché principal d'administration de l'État,
Madame **ROUYER-VANNIER Isabelle**, attachée principale d'administration de l'État,

Article 2 – Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 novembre 2021,

La ministre de la transition écologique,

Pour la ministre et par délégation

SIGNÉ

La Cheffe de bureau des recrutements par concours
Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE